



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SAMSIC SAS 1 POUR LE LOT 1: NETTOYAGE DE TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX

**DÉCISION N° AU-18-370
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°15-302 en date du 14 octobre 2015 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 29/10/2015) ;

VU la décision n°16-101 en date du 30 mars 2016 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 15/04/2016) ;

VU la décision n°16-417 en date du 27 décembre 2016 de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 10/01/2017) ;

VU la décision n°17-150 en date du 21 avril 2017 de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 02/05/2017) ;

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 06/11/2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des prestations supplémentaires de nettoyage des équipements de l'école Simone Veil (élémentaire et maternelle), centre de loisirs, gymnase et la création d'une classe dans les écoles primaires de l'est et le changement de lieu du relais d'assistantes maternelles.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°4 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, pour le lot 1 : nettoyage des bâtiments communaux, avec la société SAMSIC SAS 1, domiciliée, 6, rue de Châtillon, La Rigourdière – CS 57745 – 35570 CESSON SEVIGNE Cedex, représentée par Monsieur Nicolas PETKOVSKI, Chef d'établissement.

Le montant annuel de l'avenant n°4 s'élève à 100 550,98 € HT (120 661,17 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181203-lmc1H5852H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2018 Date de Publication : 03/12/2018

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181203-lmc1H5852H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2018
Date de Publication : 03/12/2018